

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village
01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

A_2017_10_30_76

ARRETE

portant interdiction de monter sur le merlon/digue du plan d'eau

Le Maire,

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement ses articles L.2212-1 à L.2212-5 ;

CONSIDERANT les travaux d'aménagement du plan d'eau ;

ARRETE

ARTICLE 1 : pour des raisons liées à la sécurité, il est formellement interdit à tout public de monter sur le merlon/digue.

ARTICLE 2 : la commune se décharge de toute responsabilité si un individu venait à enfreindre cet arrêté.

ARTICLE 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire, Monsieur le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dompierre sur Veyle, le 30/10/2017

Le Maire, Jean BERARD



The image shows a circular official stamp of the Mairie de Dompierre-sur-Veyle (AIN) with a handwritten signature in blue ink over it.